

Volkswind France

Centre regional de Limoges
Aéroport Limoges Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

Vos contacts privilégiés

Antoine BORE

Chef de projets
Développement &
Concertation
07 57 02 16 78

antoine.bore@volkswind.com

Alexis ADAM

Chargé de Développement
07 86 43 87 17

alexis.adam@volkswind.com

Axel HENAFF

Chef de projets
05 55 48 38 97

axel.henaff@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous?

- **L'éolien terrestre est la source de production d'électricité verte la plus compétitive** : pour produire 1 MWh, il en coutait 59€, contre 70€ pour le photovoltaïque au sol, et entre 140€ et 158€ pour les centrales hydroélectriques de grandes tailles par exemple
Source : ADEME, Evolution des coûts des énergies renouvelables 2024
- **L'éolien était en 2023 la 2ème source d'électricité renouvelable la plus produite (35,8%)** après l'énergie hydraulique (41,5%)
Source : RTE, bilan électrique 2023
- **L'objectif fixé à l'horizon 2050 prévoit une puissance installée de 135 GW d'énergie renouvelable en France.** Cela représente une forte accélération notamment pour les énergies éoliennes (mer et terrestre et solaire, *Source : RTE, Les futurs énergétiques 2025*

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible. De plus, elle est complémentaire à l'énergie solaire.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028.
Au 30 septembre 2024, **23,1 GW** ont été installés



(*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, troisième trimestre 2024 », et objectif PPE de 2020)

En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **4,5 GW** d'ici 2030. Au 31/03/2025, **2,07 GW** ont été installés :



Dans le département de la Charente-Maritime (17), 345 MW ont été installés au 30 septembre 2024.

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France, et est le **1er exploitant de parcs éoliens en Nouvelle-Aquitaine** (source : Observatoire de l'éolien 2024).

BULLETIN D'INFORMATION

Projet éolien – Communes de Romagne et Valence-en-Poitou

Octobre 2025

N°1

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Romagne et Valence-en-Poitou. Dans ce cadre, nous réaliserons une série d'études nécessaires à ce projet : environnementales, paysagères et acoustiques. Nous souhaitons que vous deveniez acteur de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

Dans ce sens, nous tenons à communiquer avec vous, à l'aide de ce bulletin d'information, les prémisses du projet éolien.

Vous trouverez au sein de ce bulletin des informations sur l'énergie éolienne et notre société. Nous vous présentons également la zone de projet, l'installation du mât de mesure et les différentes études à venir.

Nous reviendrons vers vous, par la suite, pour vous tenir régulièrement informé de l'avancée du projet, notamment à travers un second bulletin d'information et une exposition.

Axel Henaff

Chef de projets

Installation d'un mât

Dans le cadre de l'étude environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris (chiroptères) en altitude, un mât de mesure a été installé en juin 2025 (voir carte page suivante) sur la commune de Romagne. Les enregistrements dureront environ 1 an et couvriront les différents cycles biologiques des chiroptères. Cela permettra de déterminer les espèces présentes sur la zone, le nombre d'individus et les périodes d'activités.

Une fois ces études terminées, des mesures pourront être mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact éventuel.

Ce mât de mesure est composé de différents appareils de mesure :

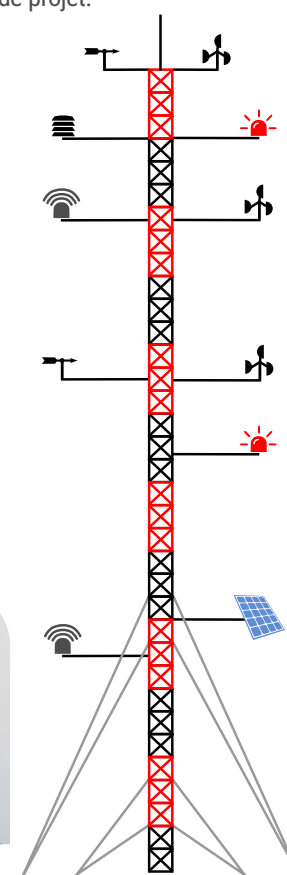
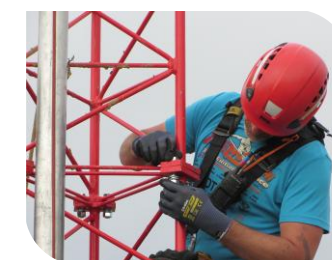
- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de température
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie

ACTUALITÉS DU PROJET

Avancée

À ce jour les études du projet éolien sur les communes de Romagne et Valence-en-Poitou viennent tout juste d'être lancées. Une étude préalable des contraintes de la zone de projet nous permettra d'en connaître davantage sur une future implantation potentielle.

L'installation d'un mât de mesure a eu lieu en juin 2025 afin d'étudier l'activité des chauves-souris sur la zone de projet.



- Des micros à ultra-sons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tous les éléments de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne

La zone de projet



Située sur une plaine agricole et bocagère, elle possède **un bon gisement éolien** (vitesse de vent moyenne d'environ 6 m/s à 100 m de hauteur). La zone d'étude a été définie à partir **d'une distance de 500 m aux habitations** et de **200 m aux routes départementales et de la ligne électrique aérienne** gérée par RTE.

Les études environnementales, paysagères et acoustiques (voir page suivante) sont réalisées sur un large secteur, pouvant aller jusqu'à 20 km autour de la zone de projet, afin de pouvoir prendre connaissance des caractéristiques du territoire et d'ajuster les secteurs potentiels d'implantation.

LES ÉTUDES

Environnementale

Le bureau d'études « Altifaune » a été missionné fin avril 2025 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude permettront de définir une implantation optimale.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Le bureau d'études « Sillage » a été missionné en juillet 2025 pour la réalisation du volet paysager.

Le volet paysager se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique

De la même façon que les deux autres études, l'étude acoustique se déroulera au cours des années 2025-2026. Un cabinet acoustique sera alors en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert interviendra sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant. Ces mesures seront réalisées depuis les habitations les plus proches de la zone de projet. Ainsi, nous viendrons à votre rencontre avant le début de l'étude pour échanger avec vous sur la possibilité de poser un sonomètre.

L'expert modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



PRÉFAISABILITÉ

2024-2025



- Analyse des contraintes
- Information à la mairie du potentiel de la zone
- Études de préféabilité

CONCEPTION

2025-2026



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2026-2028



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2029



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2029-2049



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2049 ou +



- Remise en état du site